

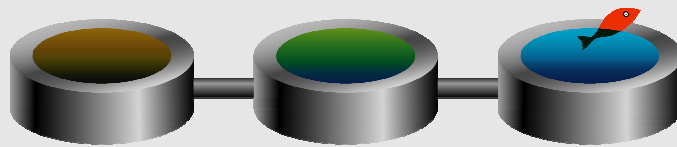
Rapport annuel

Commune de LASSY

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2010

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	REMUNERATION DU PRESTATAIRE.....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001	10
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	14
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	14
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	14
■	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION.....	14
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	ETAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	17
■	PRIX GLOBAL : LASSY	18

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.
Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

830 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec une prestation de services. Le prestataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 4 ans. Il prend fin le 31 décembre 2012.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont les suivantes :

Gestion des abonnés	Contrôle de conformité des nouveaux branchements
Entretien	Branchements (partie publique), de la mise à niveau des tampons de regard, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, Installations de téléalarme, télégestion, Regards de visite et ouvrages annexes
Prestations particulières	traitement des boues

La commune prend en charge :

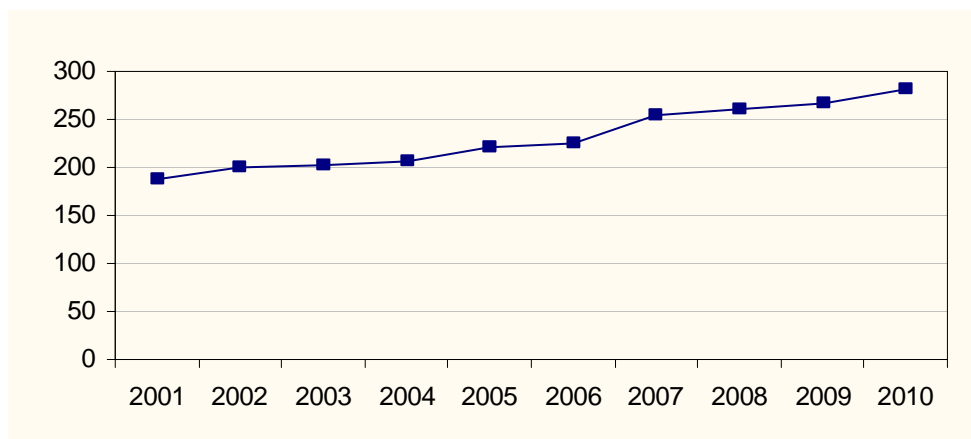
Renouvellement	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme
-----------------------	---

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	267	277	+3,75 %
Nombre d'abonnements non domestiques		4	
Nombre total d'abonnements	267	281	+5,24 %

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

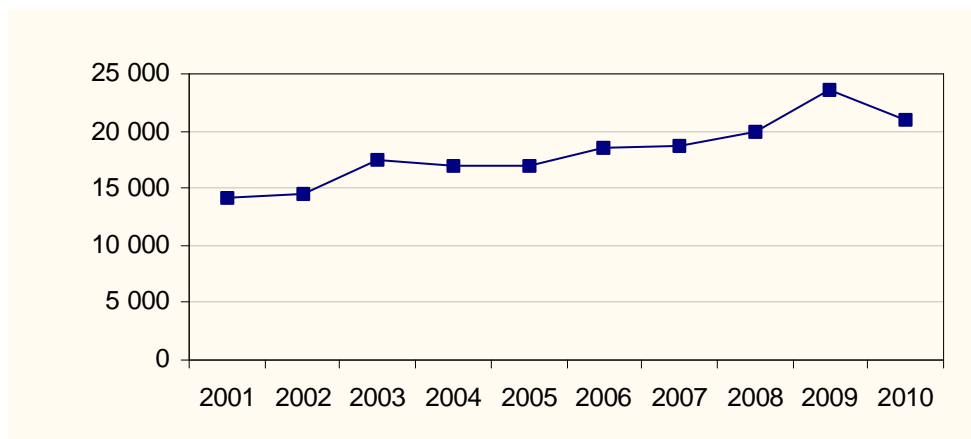
- *Evolution du nombre total d'abonnements*



■ VOLUMES FACTURES

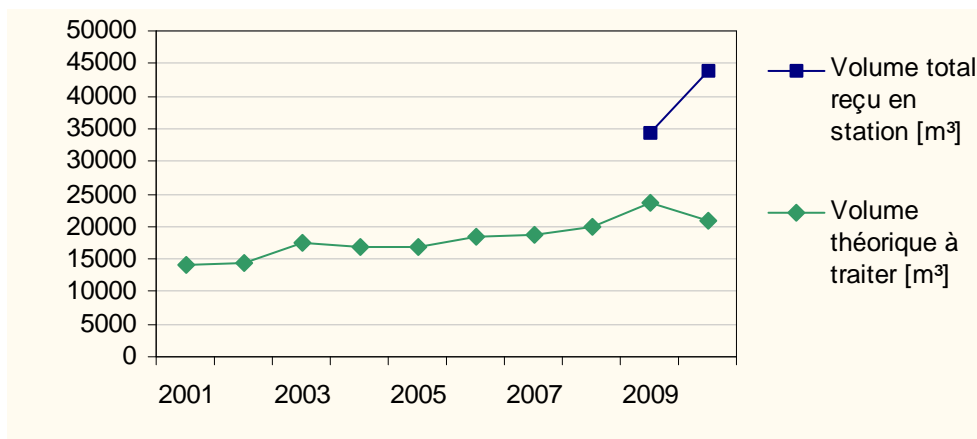
Volumes facturés [m³]	2009	2010	Variation
- aux abonnés domestiques	23 600	20 545	-12,94 %
- aux abonnés non domestiques		455	
Total des volumes facturés	23 600	21 000	-11,02 %

- *Evolution des volumes facturés aux abonnés*



- *Evolution des eaux claires parasites*

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :
- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2010 : 0 m³
Total des exportations d'effluents en 2010 : 0 m³

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2010
Réseau séparatif	8,012

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration boues activées

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique

Capacité nominale : 1 550 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 830 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	93 kg/j	217 kg/j	108,5 kg/j	23,3 kg/j	23,3 kg/j	4,65 kg/j	303 m ³ /j

Prescriptions de rejet

du 27/06/2007

Milieu récepteur du rejet : Le Canut/Vilaine

Période : Etiage: 1/08 au 30/09						
Paramètre :	- DBO5	- DCO	- MES	- NKj	- NGL	- Pt
Concentration (mg/l)	20	65	25	8	15	1,2
Période : Etiage : 1/06 au 31/07						
Paramètre :	- DBO5	- DCO	- MES	- NKj	- NGL	- Pt
Concentration (mg/l)	20	65	25	8	15	
Période : Hors étiage : 1/03 au 31/05						
Paramètre :	- DBO5	- DCO	- MES	- NKj	- NGL	- Pt
Concentration (mg/l)	20	65	25	10	20	4
Période : Hors étiage : 1/12/ au 29/02						
Paramètre :	- DBO5	- DCO	- MES	- NKj	- NGL	- Pt
Concentration (mg/l)	20	65	20	10	20	4

Charges reçues par l'ouvrage : Période : Etiage: 1/08 au 30/09

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	137 kg/j	32,4 kg/j	8,1 kg/j	4,7 kg/j	0,6 kg/j	50,7 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,9 %	93 %	98,8 %	98,7 %	98,4 %	Sans objet

La charge de DBO5 reçue en 2010 était de 19 g/j par habitant.

Charges reçues par l'ouvrage : Période : Etiage : 1/06 au 31/07

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	70,9 kg/j	116 kg/j	35,5 kg/j	1,7 kg/j	0,3 kg/j	68,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	84,9 %	78,1 %	81,3 %	43,6 %	37,5 %	Sans objet

La charge de DBO5 reçue en 2010 était de 19 g/j par habitant.

Charges reçues par l'ouvrage : Période : Hors étiage : 1/03 au 31/05

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	23,1 kg/j	77,2 kg/j	23,1 kg/j	6,6 kg/j	0,9 kg/j	72,1 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,8 %	99,3 %	99,6 %	99,4 %	91,7 %	Sans objet

La charge de DBO5 reçue en 2010 était de 19 g/j par habitant.

Charges reçues par l'ouvrage : Période : Hors étiage : 1/12/ au 29/02

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	16,1 kg/j	37,1 kg/j	16,1 kg/j	4,8 kg/j		0,6 kg/j	123,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,1 %	88,6 %	98,1 %	93,8 %	97 %	76,6 %	Sans objet

La charge de DBO5 reçue en 2010 était de 19 g/j par habitant.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	3,2

■ **GLOSSAIRE**

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11/12/2009	Fixation des tarifs de la redevance assainissement applicables au 1er janvier 2010
11/12/2009	Fixation des tarifs de participation de raccordement à l'égoût (PRE) applicables au 1 ^{er} janvier 2010: 1000 € pour une maison particulière

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

■ REMUNERATION DU PRESTATAIRE

La rémunération de la société STGS est calculée conformément au contrat de prestation de service.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2011 :
 Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 1 000,00 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
 - Une partie fixe ou abonnement
 - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
 Les volumes sont relevés annuellement.
 Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1800	0,1900

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,00	50,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,20	1,20	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

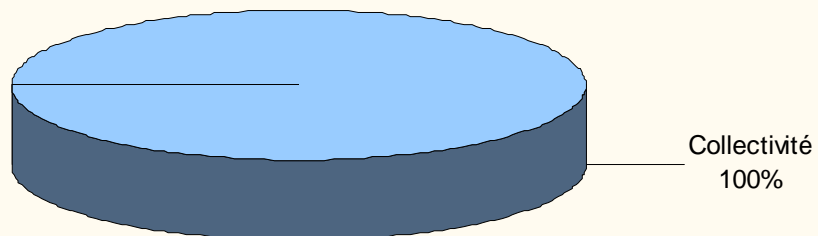
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Collectivité	194,00	194,00	0,00 %
Total [€ TTC]	194,00	194,00	0,00 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,62 €/m³

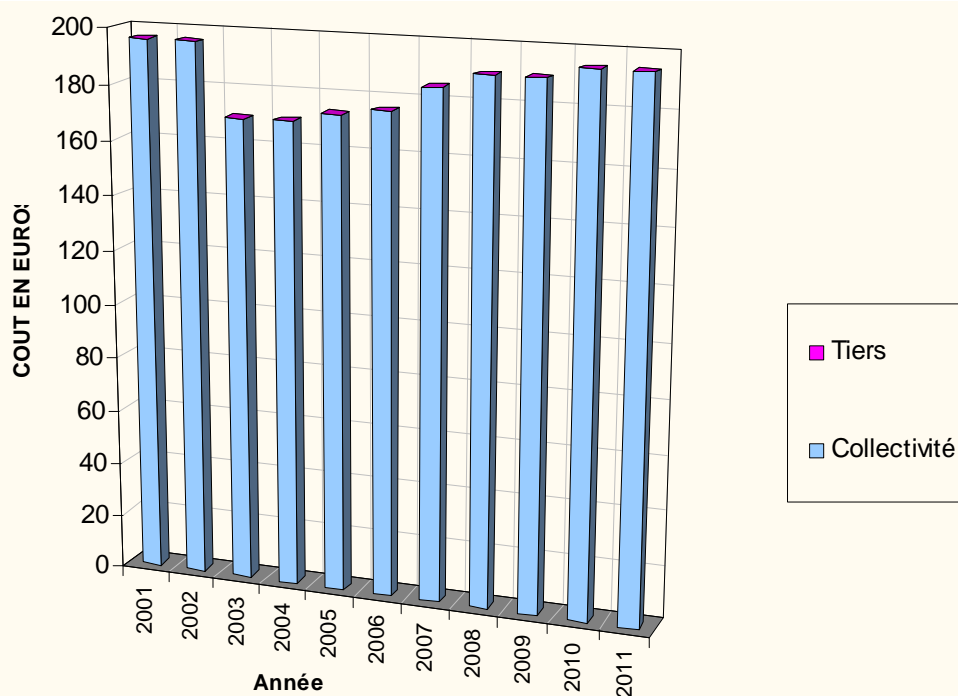
Répartition au 1er janvier 2011



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Total hors TVA [€]
2001	196,02	196,02
2002	196,02	196,02
2003	170,00	170,00
2004	170,00	170,00
2005	173,40	173,40
2006	175,82	175,82
2007	184,82	184,82
2008	190,04	190,04
2009	190,04	190,04
2010	194,00	194,00
2011	194,00	194,00



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,00	50,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,20	1,20	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,19	+5,56 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

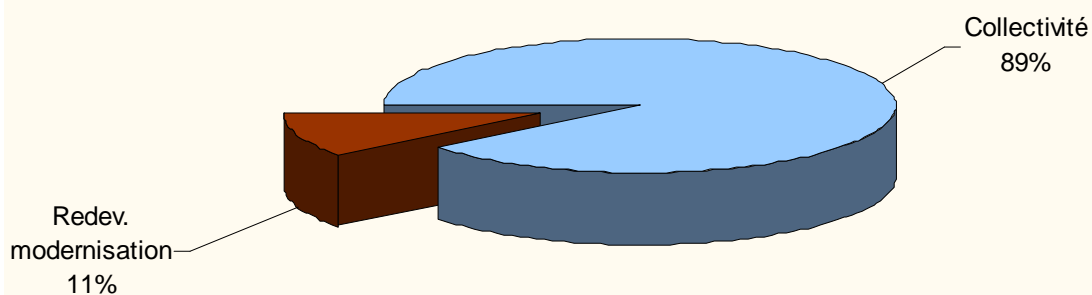
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Collectivité	194,00	194,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	22,80	+5,56 %
Total [€ TTC]	215,60	216,80	+0,56 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,81 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	41 196,02 €	36 411,19 €	-11,61 %
dont abonnements	14 764,02 €		
Régularisations (+/-)	- 823,22 €		

Total recettes liées à la facturation des abonnés	40 372,80 €	36 411,19 €	-9,81 %
---	-------------	-------------	---------

Autres recettes	2009	2010
Autres recettes *		88 320,07 €

Total des recettes	40 372,80 €	124 731,26 €
--------------------	-------------	--------------

(*)Autres recettes : Recette pour investissement

■ **DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE**

	2010
Dépenses pour investissement	51 812,24 €
Dépenses pour frais de fonctionnement	68 532,69 €

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	0
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	0
→	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
→	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	60

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

au regard des prescriptions de l'acte individuel

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est conforme aux prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2009	2010	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2010.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	392 000,00 €	364 000,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	36 192,80 €	45 050,37 €
dont en intérêts	8 192,80 €	17 050,37 €
dont en capital	28 000,00 €	28 000,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2006	2007	2008	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	13 747,51 €	13 747,51 €	13 750,00 €	13 747,50 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2009	2010
montants des abandons de créance	614,32 €	
dont part délégataire		
dont part collectivité	614,32 €	

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : LASSY**

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT, affermage du 01/01/2006 avec la société SAUR, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : LASSY, Prestation de services du 01/01/2009 avec la société STGS, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2010	1er jan 2011	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	172,44 €	176,19 €	+2,17 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	108,35 €	108,35 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	194,00 €	194,00 €	0,0 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	37,20 €	+3,33 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	22,80 €	+5,56 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	19,85 €	22,25 €	+12,0 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	18,52 €	18,92 €	+2,18%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	355,16 €	362,91 €	+2,18 %
pour l'assainissement collectif	215,60 €	216,80 €	+0,56 %
TOTAL TTC GLOBAL	570,76 €	579,71 €	+1,57 %